

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE  
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 25\_124

**OBJET : SUBVENTION  
ÉVÉNEMENTIELLE ET HORS CADRE  
2025 - SOLA**

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 juin à 19 heures,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**Date de la convocation :** 11 juin 2025

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 36  
Présents : 28  
Pouvoirs : 6  
Votants : 34

**Résultat des votes :**

Pour : 33  
Abstention : 0  
Contre : 1

**Présents les délégués avec voix délibérative :**

Roger CHARVET (Corbel) ; Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK (Les Échelles) ; Williams DUFOUR, Marie-José SEGUIN (Miribel-les-Échelles) ; Claude COUX, Éric L'HÉRITIER (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte) ; Christiane BROTO-SIMON (Saint-Franc) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean-de-Couz) ; Marylène GUIJARRO, Roger JOURNET (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Olivier LEMPEREUR, Cédric MOREL, Marie-Aude GONON, Bertrand PICHON-MARTIN, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-Genébros) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38) Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ;

**Pouvoirs :** Martine MACHON à Suzy REY ; Véronique MOREL à Céline BOURSIER ; Pierre FAYARD à Myriam CATTANEO ; Denis BLANQUET à Maryline ZANNA ; Bruno GUIOL à Marie-José SEGUIN ; Marie-Aude GONON à Olivier LEMPEREUR ;

**CONSIDÉRANT** le cadre général d'attribution des subventions événementielles défini par délibération le 14 juin 2022 ;

**CONSIDÉRANT** le groupe de travail mis en place en 2023 composé de membres volontaires du conseil communautaire ;

**CONSIDÉRANT** la proposition du groupe de travail concernant le reliquat de l'enveloppe à destination des manifestations et la sollicitation de l'association SOLA ;

ASSOCIATION	EVENEMENT	MONTANT PROPOSE
SOLA	Résonances - Festival de musiques made in Chartreuse	500 €

Après avoir entendu l'exposé des Vice-présidents,

➤ **Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à la MAJORITÉ (1 voix CONTRE)**

- **VOTE** la subvention
- **VALIDE et AUTORISE** le versement de la subvention pour 2025

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 23/06/2025

La Présidente,  
Anne LENFANT

